



SYTRAL

syndicat mixte des transports
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise



***Débat public « Anneau des Sciences »
Réunion d'approfondissement 4 décembre 2012***



SYTRAL

Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains ?

- **Un document d'orientation et de programmation**
 - Défini par l'article 28 de la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI)
 - Tous les modes de déplacements.
 - Elaboré par l'autorité organisatrice des transports urbains.
 - Compatible avec le SCOT, s'impose au PLU.

- **En 1997, le PDU de l'agglomération lyonnaise est le premier PDU adopté en France après enquête publique**



Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains ?

SYTRAL

Contexte et enjeux du PDU de 1997 :

- **Un développement non maîtrisé de la circulation automobile**



qui génèrait des nuisances de moins en moins tolérables

- **La moindre fréquentation des transports collectifs** alors que des investissements importants avaient été réalisés



qui génèrait un déséquilibre financier inacceptable à terme



Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains ?

SYTRAL

- **En 2002, le Sytral décide la mise en révision du PDU suite à la loi SRU**
- **Les enjeux de la révision du PDU adopté en 2005 :**
 - Diminuer la pollution de l'air et le bruit pour mieux protéger la **santé** et **l'environnement**,
 - Améliorer la **sécurité** des déplacements,
 - Instaurer une **solidarité** d'agglomération,
 - Proposer de **réels choix** de modes de déplacement
 - Permettre à chacun de profiter de la **vie de proximité** dans un espace urbain qui n'est pas envahi par la voiture,
 - Organiser **harmonieusement** les déplacements nécessaires à l'économie (marchandises, covoiturage)
- **Une mise à jour et confirmation des orientations du PDU de 1997**



Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains ?

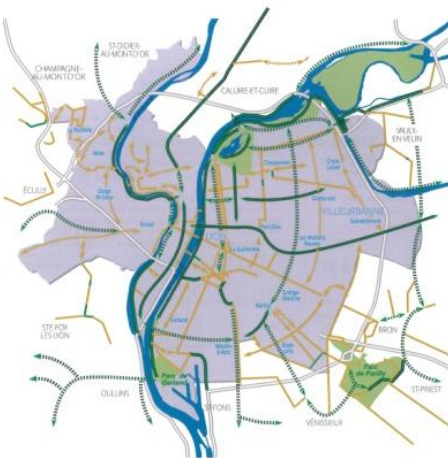


- Les 200 actions du PDU révisé s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

1 / Une agglomération où tous les moyens de déplacement ont leur place

Vélo, marche à pied

Plan de développement des modes de déplacements doux de l'agglomération lyonnaise
Les itinéraires cyclables



Réseau 2006
 — axes forts sécurisés
 — réseaux des bandes et des pistes cyclables

Réseau 2010
 — axes forts sécurisés
 — réseaux des bandes et des pistes cyclables

Source : Grand Lyon, juillet 2009

Voiture Particulière

Périmètre où l'offre de stationnement doit rester stable

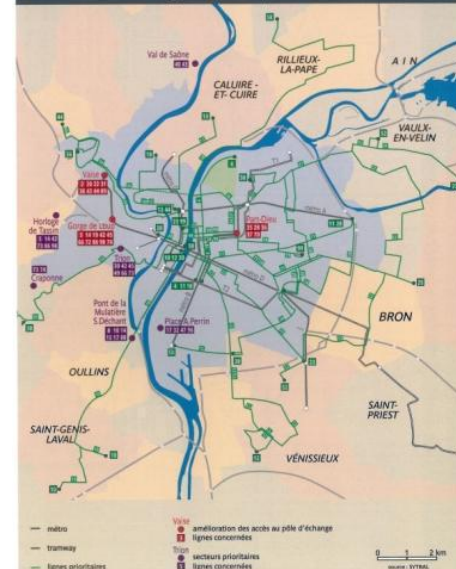


Voie ferrée
 Périmètre de stationnement
 Limites de commune ou d'arrondissement

Source : Grand Lyon

Transports collectifs

Proposition d'un plan d'amélioration des performances des lignes de surface
Lignes et secteurs prioritaires



— autobus
 — tramway
 — lignes prioritaires

Voie
 ■ amélioration des axes au pôle d'échange
 ■ lignes concernées
 ■ secteurs prioritaires
 ■ lignes concernées

0 1 2 km
 Source : SYTRAL



Qu'est-ce que le Plan de Déplacements Urbains ?



■ Les 3 autres axes :

2/ Une agglomération équitable

3/ Une agglomération sûre et agréable à vivre

→ Gel des pénétrantes routières

→ Apaisement du trafic routier et fluidité

4/ Faire partager les choix

personnes à faibles
ressources



**Qui pilote et met en œuvre le PDU ?
Quel état d'avancement en 2012 ?**



Qui pilote et met en œuvre le PDU ?

SYTRAL

- **Le Sytral pilote l'élaboration et le suivi du PDU**
- **Comme pour son élaboration, la mise en œuvre du PDU est partenariale :**
 - le SYTRAL,
 - le Grand Lyon,
 - le Conseil général du Rhône
 - le Conseil régional
 - l'Etat,
 - les communes.

Chaque collectivité réalise les actions dans son domaine de compétence mais de façon coordonnée.

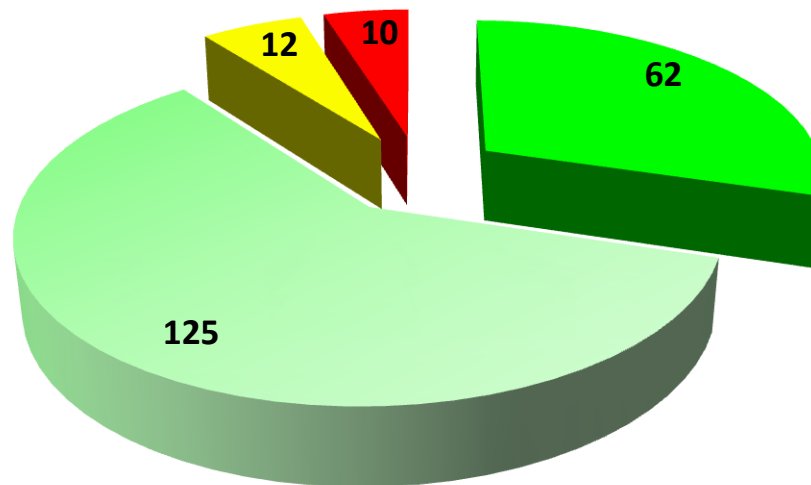
Une répartition du pilotage des 200 actions principalement autour du SYTRAL et du Grand Lyon



Quel état d'avancement en 2012 ?



Etat d'avancement global de la réalisation des actions



■ nb d'actions livrées

■ nb d'actions en cours

■ nb d'actions en préparation

■ actions non démarrées



Suivi de la mise en œuvre du PDU

SYTRAL

Les premiers éléments d'un suivi évaluatif du PDU

- **la maîtrise du trafic automobile** : au cœur de l'objectif de la politique de déplacement
- **le stationnement** : levier majeur du report modal
- **le partage de la voirie** : enjeu d'apaisement, de sécurité et de qualité de vie en ville
- **l'équité** : fondement de la solidarité entre territoires et au service des habitants

Plan des déplacements urbains 2005 de l'agglomération lyonnaise Suivi évaluatif



Acquis et perspectives







Acquis et perspectives

SYTRAL

Un PDU bien engagé, des objectifs largement atteints :

Notamment en matière d'évolution de répartition modale sur l'ensemble de l'agglomération

	1995	Objectifs PDU horizon 2005	2006
 Consolidation de la marche à pied	32%	31,5%	34%
 Remontée des deux-roues	1%	2,1%	2%
 Progression significative des transports en communs	15%	15,4%	17%
 Très net recul de la voiture particulière	52%	51%	47%

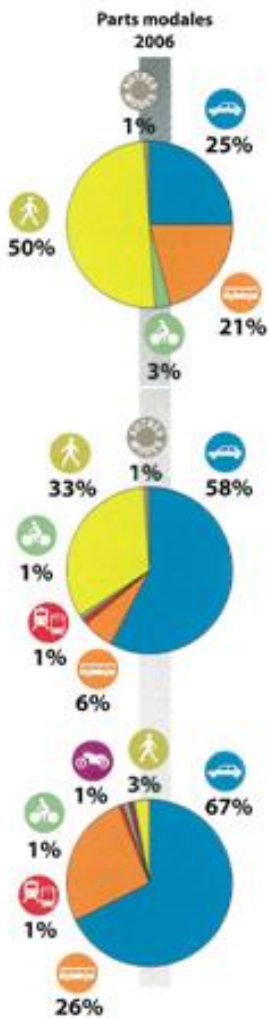
Mais principalement due à une forte baisse de l'usage de la voiture en partie centrale de l'agglomération.



Acquis et perspectives

Et avec un usage des modes qui diffère énormément selon les territoires et types de déplacements, réalisés par les habitants du Grand Lyon

- Interne Lyon Villeurbanne : 25% voiture et 21% TCU (50% de marche à pied)
- Interne reste Grand Lyon : 58% voiture et 6% TCU
- Echange entre Lyon Villeurbanne et reste Grand Lyon : 67% voiture et 26% TCU (pas de marche à pied)



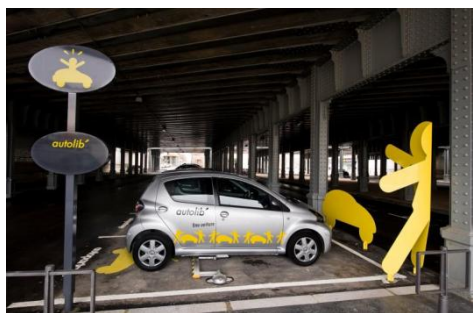


Acquis et perspectives

SYTRAL

Et avec des problématiques émergentes ...

- Covoiturage, autopartage, deux-roues motorisés, logistique urbaine ...



... Et des problématiques réaffirmées

- Enjeux forts de santé publique (exposition des populations)
- Politiques d'urbanisme (Scot, PDU, PLU) favorisant les modes de déplacements doux



Acquis et perspectives

SYTRAL

■ **Un PDU qui permet de concrétiser une évolution maîtrisée et cohérente des réseaux TC (urbain et fer) et voiries.**

■ Avec une approche **intermodale** favorisant l'enchaînement de l'usage des différents modes de déplacement.

■ et avec une approche **multimodale** : chaque mode de déplacement dispose de son domaine de pertinence (géographique, économique, selon le motif, ...).

→ Comment ? (en fonction des nuisances apportées et de l'acceptabilité des populations)

→ Où ? (pour quels territoires, sur quelles voiries)

→ **Approches dans lesquelles se retrouve le projet Anneau des Sciences**

**Le projet de bouclage du périphérique et
le PDU de l'agglomération lyonnaise,
dès le PDU de 1997 ...**



Le projet de bouclage du périphérique et le PDU de l'agglomération lyonnaise

SYTRAL

■ Parmi les orientations

- **Ecarter de l'agglomération le trafic de grand transit : Le contournement de l'agglomération, un projet indispensable au reclassement et à la requalification d'A6/A7 dans le centre.**

« L'objectif est que la programmation de cette infrastructure soit effectuée de manière coordonnée avec celle du tronçon ouest du périphérique pour que chaque projet garde ses fonctionnalités (l'un doit capter les flux de transit, l'autre les trafics locaux d'échange) et pour éviter qu'avec la réduction de capacité sur les autoroutes A6-A7, le trafic de grand transit ne se reporte sur le TOP. »¹

- **La desserte routière des Hôpitaux Sud**

« La desserte routière est donc importante : les pôles hospitaliers Sud et Est seront desservis à partir du périphérique. Les Hopitaux Sud bénéficieront, sur le tronçon Ouest du périphérique, d'un échangeur spécifique ». ²

1 . PDU de 1997, page 25, « Ecarter de l'agglomération le trafic de grand transit »

2. PDU de 1997, page 30 « Desservir les grands pôles de manière adaptée » 18



SYTRAL

Le projet de bouclage du périphérique et le PDU de l'agglomération lyonnaise

- Déclinaison locale des orientations du PDU sur l'ouest lyonnais
 - « *L'ouverture en 1997 du Tronçon Nord du Périphérique va permettre d'écartier du centre de Vaise le trafic de transit et de regagner ainsi des espaces publics pour les piétons, les 2 roues et les transports en commun. **L'ouverture du TOP aura les mêmes effets pour les communes contournées.*** » ¹



SYTRAL

Le projet de bouclage du périphérique et le PDU de l'agglomération lyonnaise

L'aire métropolitaine lyonnaise et le réseau des euro-capitales

- Dans le PDU révisé en 2005, **l'Anneau des Sciences est pris en compte** au titre des projets inscrits dans la DTA,
- **Tout en posant des conditions de programmation pour sa réalisation et celle de programmes complémentaires, notamment TC**



source : Préfecture de la région Rhône-Alpes, DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, avant projet, juillet 2003